

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint administratif principal 1^{re} classe
CATEGORIE
ANNEE2024.

Collectivité / Etablissement public

PIETRACORBARA

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITE	CIVILITE - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	M ^M AUBERTIN Marguerite	Adjoint administratif principal	04.01.24

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
20 JUN 2024
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
20 JUN 2024
 Courrier arrivé à
 Gestion des Cadres

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
 Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
 Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.
 Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Fait à Pietracorbara.....
 le 16/6/2024.....

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)
 **MR BURRONI Alain**
Maire

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE
Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe
CATEGORIE *C*
ANNEE *2024*

Collectivité / Etablissement public

PIE TRACORBARA

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
 Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
<i>1</i>	<i>M. SONNA Raymond</i>	<i>Adjoint technique princ. 1^{ère} classe</i>	<i>26-06-24</i>

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
20 JUIN 2024
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse

20 JUIN 2024

Courier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire.
 Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.
 Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.
 Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :
 - dans le vivier des agents promouvables,
 - parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci.

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)		<i>1</i>	<i>1</i>
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade		<i>1</i>	<i>1</i>

Fait à *PIE TRACORBARA*
 le *20/6/2024*

L'autorité territoriale
 (Nom prénom signature et cachet)

 Mr BURRONI Alain
 Maire

TABEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE

Adjoint d'animation par 2 cl

CATEGORIE ...2...

ANNEE ...2024...

Collectivité / Etablissement public



Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L522-23 à L522-31,
Vu l'arrêté portant adoption des lignes directrices de gestion après avis du Comité Technique.

ORDRE DE PRIORITÉ	CIVILITÉ - NOM PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE SOUHAITEE D'AVANCEMENT
1	N° ALBERTINI Carole	Adjoint territorial animation	01/7/2024
2	N° GALLETTI épouse ALBERTINI Eleonora	Adjoint territorial animation	01/9/2024

AFFICHÉ POUR FORMALITÉS DE PUBLICITÉ, LE
20 JUIN 2024
AU SIÈGE DU C.D.G DE LA F.P.T DE LA HAUTE-CORSE

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Corse
20 JUIN 2024
Courrier arrivé
Gestion des Carrières

Depuis le 1er janvier 2021, le tableau d'avancement de grade n'est plus soumis à examen de la Commission Administrative Paritaire. Il n'est établi qu'un seul tableau d'avancement par grade au titre d'une année ; ainsi, il est recommandé d'examiner la situation de l'ensemble des agents promouvables avant de formuler les choix pour l'année en cours.

Le tableau d'avancement est à transmettre au CDG2B - service « Carrières » avec la(les) délibération(s) afférente(s) ET l'acceptation de l'agent à l'emploi qui lui est assigné dans son nouveau grade. La nomination peut intervenir, au plus tôt, le 1er janvier de l'année en cours selon la situation statutaire de(s) fonctionnaire(s) ET sous réserve la création du poste correspondant ou de son existence au tableau des effectifs de la collectivité.

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective femmes/hommes :

- dans le vivier des agents promouvables,
- parmi les promouvables susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci,

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	2	—	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	—	2

Fait à Palmecomba
le 19 juin 2024

L'autorité territoriale
(Nom prénom signature et cachet)
Mr BURRONI Alain
Maire